



LA CHARTE EDG

L'Ecole de Golf de Béthune est gérée par l'exploitant du Golf de Béthune et inscrite auprès de la FFG.

Elle est régie par un contrat d'inscription et une charte. L'adhésion est soumise à son respect et son acceptation. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents pour la saison 2025-2026.



DROITS & DEVOIRS

Engagement du Golf de Béthune

Le Golf de Béthune s'engage à mettre à disposition des élèves l'ensemble des infrastructures sportives et le matériel de jeu, de leur permettre l'accès gratuitement au parcours et au putting green tout au long de l'année. Il s'engage au nombre d'heures de cours (mercredi 15h/16h30 samedi 10h/12h*). Il se réserve également le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de cette charte. - *horaires pouvant varier dans l'année selon l'organisation du club et la météo

Engagement de l'élève et des parents

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf et mes parents s'engagent à prévenir le club en cas d'absence ou de retard.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles. En cas de retard, je pourrais être refusé en cours.

Article 4 – Comportement et Tenue

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances. Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours (je suis fair-play), au club house (où je retire ma casquette) et en déplacement. Je dois être vêtu en conséquence de la météo (vêtement de pluie, bonnet, pull, parapluie...). Je dois toujours avoir mon gant, mes balles de jeu, mon relève-pitch, mes tees (parcours et practice), ma bouteille d'eau...

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, le parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition. Sur le parcours, je ratisse les bunkers, je relève mes pitches, je pose les drapeaux et non les faire tomber, je remets mes divots, je ne cours pas sur les greens.

ORGANISATION

Les séances ont lieu le mercredi après-midi de 15h à 16h30 et le samedi matin de 10h à 12h. Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité du Golf en dehors de ses horaires. Les parents s'engagent à accompagner l'élève et revenir le chercher à la fin du cours. En cas d'absence il restera au club house.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait le chercher, les parents devront en informer le Golf.

PEDAGOGIE

Les séances seront variées entre les entraînements au practice, le travail du petit jeu, l'enseignement des règles et de l'étiquette, dispensés par le professeur de golf aidé de bénévoles.

Nous apportons un soin particulier à amener les jeunes joueurs sur le parcours. Des rencontres amicales seront organisées avec les joueurs adultes du club.

En fonction de leurs niveaux, ils devront participer aux Compétitions organisées par le Golf de Béthune ayant souvent lieu le dimanche. Il est capital que les jeunes fassent régulièrement des compétitions sur 18 trous.

Toute l'année, des tests, des passages de drapeaux seront programmés avec une présence obligatoire. L'Ecole de Golf pourra également se dérouler dans un golf extérieur (déplacement à la charge des parents)

PLANNING PREVISIONNEL

Les cours se déroulent le mercredi de 15h à 16h30 et le samedi de 10h à 12h. Ces horaires peuvent être soumis à modification en fonction des conditions météorologiques et des lieux de sorties. Les cours non effectués à cause de la météo seront donc reportés dans l'année.

La reprise aura lieu le samedi 13 septembre, accueil dès 9h30
Le calendrier vous sera remis courant septembre
Par participe, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

SIGNATURES DE LA CHARTE

Les Parents
de Béthune

L'Elève

Le Golf

